

I. Visite de la Ministre

En préambule à l'ouverture de cette instance, les représentants FSU des personnels expriment le regret de ne pas avoir été tenus informés de la venue de Madame la Ministre de l'Éducation Nationale au collège Le Lac de Sedan le mardi 23 septembre dernier. Ils auraient en effet ainsi pu solliciter une courte audience qui, au-delà du seul focus médiatique sur le REP+, leur aurait permis d'exposer la situation globale du département, la politique éducative qui y est menée, les choix opérés..., d'attirer son attention sur certains dossiers, tels celui de la mutualisation des enseignements de la filière littéraire entre les lycées de Revin et de Givet (avec imposition de la visio conférence), celui de l'évolution du réseau des collèges, celui de l'éducation prioritaire,... La FSU Ardennes adressera donc un courrier à Madame la Ministre pour nuancer le tableau qu'on a bien voulu lui montrer (même au collège Le Lac, « élève modèle », quid de la pondération 1,1 qui, selon les textes et l'esprit du texte..., doit permettre de diminuer le nombre d'heures d'enseignement à 16,5h pour dégager du temps que les collègues passeront -et passent déjà...- en concertation, rencontres avec les parents, mise en œuvre de projets,... ? Les classes de 5è, à 24/25 élèves, à 27/28 lorsqu'elles accueillent les élèves ULIS, ne sont-elles pas un peu chargées ?) et lui faire part de la réalité du terrain vécue au quotidien par les enseignants.

II. Effectifs et structures

- Dans les collèges, **11 414** élèves en cette rentrée (contre 11 664 constat 2013, soit -250)
- **482** divisions (contre 489, soit -7)
- **23,7** élèves de moyenne par classe (en constante évolution..., montante !)
- Dans les SEGPA, **508** élèves (contre 523, soit -15)
- Dans les ULIS de collèges, **127** élèves (contre 121, soit +6)

➤ Au vu de l'opacité régnante depuis quelques années (depuis la fermeture de celle de Signy l'Abbaye en 2010 notamment) dans la gestion départementale des SEGPA (réorganisation des champs professionnels, suppression de certains d'entre eux pour une « mutualisation des plateaux techniques », classes à double niveau, au-delà parfois des 16 élèves réglementaires... « Pourquoi ne ferait-on pas des classes à double niveau ? On en fait bien dans le premier degré... », baisse constante des effectifs à l'entrée en 6è notamment...), dans la perspective aussi des discussions qui doivent s'ouvrir sur l'évolution des SEGPA (dans le cadre d'une réforme du collège), plus globalement sur la question du traitement de la grande difficulté scolaire, la FSU Ardennes demande un état des lieux des SEGPA dans le département.

III. Dotations et évolution des structures

- Dotation horaire globale pour les collèges : 15 025h en janvier 2014, 15 201h au 31 août, soit + **176h**, « ajustements » en lien avec certaines évolutions de structures d'établissements :

1. Asfeld/Château-Porcien : +3h... pour ouverture d'une division de 3è = « modification de la structure par le chef d'établissement sur moyens propres »... !
 2. Bogny/Meuse (RRS) : -12,5h / fermeture d'une division de 6è
 3. La Fontaine : +29h / ouverture d'une division de 6è
 4. Jean Macé : +13h pour « accompagner » le niveau 5è (28/29 élèves par classe)
 5. Rimbaud : +4h pour « accompagner » le niveau 6è (27/28 élèves par classe)
 6. Rouget de Lisle (RRS) : -11h mais « maintien des divisions par le chef d'établissement » (en 6è)
 7. Fumay (RRS) : -8h / fermeture d'une division de 6è
 8. Raucourt : +14,5h / ouverture d'une division de 5è
 9. Nouvion/Meuse : -14h mais « maintien des divisions par le chef d'établissement » (en 6è)
 10. Nouzonville : -6h / fermeture d'une division de 6è
 11. Rethel Sorbon (RRS) : +12h pour « accompagner » les niveaux 5è et 3è (déjà à 25/26 élèves par classe)
 12. Revin (RRS) : +14h
 13. Rimogne : +19,5h / ouverture d'une division de 6è
 14. Sault-les-Rethel : +4h pour « accompagner » le niveau 6è (28 élèves par classe)
 15. Sedan Le Lac (REP+) : +18,5h
 16. Sedan Nassau : +26h / ouverture d'une division de 6è
 17. Signy-le-Petit / Liart : +4h pour ouverture d'une division de 3è = « modification de la structure par le chef d'établissement sur moyens propres »... !
 18. Vireux-Wallerand : +11h
 19. Vouziers/Le Chesne : -19h / fermeture d'une division de 4è
 20. Vrigne-aux-Bois : +25,5h / pas d'ouverture de division de 6è (pourtant à 27/28 élèves par classe) ?
- Dotation horaire globale pour les SEGPA : 1227h attribuées en janvier 2014, 1250 au 31 août, soit **+22,5h** (+4 à Carignan, +8 à Fumay et +10,5 au Lac)

IV. BMP / stagiaires / CSD

1. **BMP** : situation de plus en plus complexe..., **443,5h** (soit l'équivalent de 24 postes...) correspondent à de « petits » BMP demandés par les établissements pour « combler » les besoins dans certaines disciplines, **450h** (soit l'équivalent de 25 postes !) correspondent à de plus « gros » BMP « sur situations particulières », des congés de formation, des congés maladie ou maternité, des allègements de service, des décharges syndicales, des APA, des postes neutralisés après le mouvement, des postes neutralisés pour des stagiaires qui ne sont pas venus... > Toutes ces heures d'enseignement sont-elles assurées..., telle est la question !!!
2. **Stagiaires** : notre département accueille **15** stagiaires 2014 (=8/9h), **4** 2013-2 (18h) et **1** sur concours réservé (18h).
3. **CSD** : **70** collègues environ sont concernés par ces services partagés qui représentent **508h** ainsi complétées dans un voire deux autres collèges, **35** collègues donnent également **250h** en SEGPA.
 - Pour certains collègues qui effectuent un **complément de service supérieur à 9h** dans un établissement autre que celui dans lequel ils ont été affectés, nous nous permettons de rappeler le « fameux » texte = arrêté du 20/12/2013, art.14 qui stipule que « **la résidence administrative correspond à la commune d'implantation de l'établissement dans lequel ils assurent la plus grande part de leurs obligations de service** »..., ce qui peut réduire considérablement (voire les supprimer totalement) les remboursements de frais de déplacements...
 - Pour les collègues qui effectuent un CSD en SEGPA, nous avons obtenu qu'ils touchent l'indemnité prévue au pro rata du nombre d'heures effectuées... > à vérifier sur vos bulletins de paie !

V. Résultats aux examens

- **DNB série collège : Ardennes** 77,5% (contre 79,8% en 2013) / **Académie** 80,9% (83,3 en 2013)
> L'écart département / académie reste stable mais aussi (et toujours...) en deçà de plus de 3 points...
- **DNB série technologique et professionnelle : Ardennes** 84% (contre 80,1% en 2013) / **académie** 82% (79,3 en 2013) > progression constante et toujours au-dessus de la moyenne académique
- Concernant les **bacs généraux**, une baisse des résultats a été observée pour toutes les séries, les taux de réussite du département se situant tous de 1,5 à 3 points en deçà de la moyenne académique.
- Les taux de réussite aux **bacs technologiques** (90,7% au total) sont en nets progrès, rejoignant les taux académiques, Les taux de réussite aux **bacs professionnels** sont supérieurs à ceux de l'académie.

VI. Conseil École-Collège

Comme dans tous les domaines, « tout va bien... », selon M. le DASEN... Le Conseil École-Collège est installé partout, 12% des actions sont consacrés à la continuité éducative, Mme la DASEN adjointe souhaite que ce chiffre augmente ainsi que soient développées davantage d'actions d'enseignants à enseignants.

- Nous faisons remarquer qu'il s'agit là d'une « instance » supplémentaire, qui demande du temps supplémentaire, que le temps des enseignants (premier et second degrés) n'est pas extensible à l'infini...

VII. Éducation prioritaire

A l'occasion de la venue de la Ministre au collège Le Lac de Sedan, la nouvelle carte de l'éducation prioritaire a été dévoilée, attribuant à l'académie de Reims **20 REP et 10 REP+** (contre 24 REP, 2 REP+ et 2 REP encore plus ou moins labellisés ECLAIR, soit 28 établissements concernés actuellement), soit **+2 réseaux**, ce qui peut être considéré comme une « bonne » nouvelle, comme une reconnaissance en tout cas des difficultés de toutes natures de notre académie, comme la volonté peut-être de lutter contre les inégalités et la difficulté scolaire...

À nos questions voire nos inquiétudes quant à la répartition de ces 30 réseaux dans les 4 départements de l'académie, là encore, « tout va bien... », « on y a travaillé, ça sera pertinent ! »... oui, mais encore ? « Cette nouvelle carte –sans doute déjà arrêtée...- utilisera les leviers de la mixité sociale et de la sectorisation et sera pertinente, vous dis-je » !!! Les mots n'ayant pas toujours le même sens pour les uns et les autres..., alors que nous nous interrogeons sur la signification qui est donnée au mot « pertinent », nous sommes poliment invités à consulter un dictionnaire..., ce à quoi nous répondons tout aussi poliment à M. le DASEN qu'il faudrait peut-être qu'il vérifie le sens du mot « dialogue », la ministre dans ses annonces expliquant que « les recteurs vont, durant tout le premier trimestre, conduire le **dialogue local** afin d'identifier, dans le cadre de la nouvelle répartition académique, les futurs collèges et écoles de l'éducation prioritaire »... > pour l'heure, dans l'académie de Reims, pas de consultation ni de groupe de travail en vue..., « les informations –autant dire les décisions !- seront données au CTA de novembre » !!!

À mots couverts, le nombre plus conséquent de REP+ peut laisser à penser que le département des Ardennes en aurait « au moins un de plus »..., la situation de Nouzonville, évoquée maintes fois, pourrait être prise en considération..., en revanche, celles de Revin, Fumay ou encore Rethel, en lien avec les critères de la Politique de la Ville, pourraient être reconsidérées... mais plutôt dans le sens d'une sortie du dispositif...
Affaire à suivre !

VIII. Évolution du réseau des collèges

Dans la continuité de ce qui a été mis en place l'an dernier, de nouvelles réunions de bassins/secteurs géographiques devraient avoir lieu, le comité départemental de pilotage devrait être prochainement réuni, des propositions d'évolution devraient être faites dès février 2015 pour être présentées au CDEN d'avril 2015.

- Pour l'heure, les membres du pseudo comité départemental de pilotage (dont fait partie la FSU) n'ont toujours pas reçu le moindre dossier de travail, n'ont par exemple pas du tout été informés de la nouvelle sectorisation mise en place dans l'Argonne et le Vouzinois pour « mieux » fermer les sites de Buzancy et Le Chesne et rediriger les élèves sur d'autres établissements, faisant d'ailleurs à cette occasion le jeu du privé...
- Vouziers/Le Chesne : après la décision du Tribunal Administratif de Châlons qui s'est prononcé (« sur la forme et pas sur le fond ! », dixit M. le DASEN) contre la fermeture de Le Chesne, trois classes (une 6^e, une 5^e et une 4^e) ont été maintenues sur le site, les élèves de 3^e ayant été « invités » à s'inscrire à Vouziers... Affaire à suivre là encore !